



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

**17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr**

Compte rendu de la CAP du 09/11/2009

Afin de protester contre la manière dont les agents promus sur la liste d'aptitude de C en B ont été affectés, les représentants du personnel ont lu, avant le commencement des débats, la déclaration liminaire suivante :

«Les représentants du personnel ont boycotté la CAP du 5 novembre pour protester contre la manière dont vous avez procédé pour nommer les lauréats de la liste d'aptitude de C en B.

Ils constatent en effet que déplacer deux collègues et maintenir les trois autres dans leur poste est ressenti par les personnels comme un traitement inégalitaire, voire injuste, instituant deux poids, deux mesures selon les collègues.

Ils considèrent par ailleurs que l'affectation des collègues déplacées (de catégorie B) sur des emplois de catégorie C revient à refuser de prendre en considération de possibles mutations pour le département lors du prochain mouvement d'avril 2010, et également de possibles mutations à l'intérieur du département. De ce fait, cette attitude vide de son contenu le rôle de la présente CAP locale.

Les représentants du personnel sont stupéfaits enfin de votre décision de prélever deux agents sur des postes comptables non centralisateurs. Vous prenez la responsabilité de les déstabiliser et ce, d'autant plus sûrement si vous ne compensez pas ces départs. Pour le cas où vous auriez décidé de supprimer les emplois correspondants, vous agiriez encore une fois au mépris du CTPL et des représentants du personnel que vous devez préalablement consulter.

Les représentants du personnel attirent votre attention sur le fait que, dans le cas d'affectation de contrôleurs sur un autre poste que celui qu'ils occupaient en tant qu'agents de catégorie C, vos prédécesseurs avaient pour le moins différé cette affectation dans l'attente de mutations dans le souci de préserver l'ensemble du réseau comptable.

Les représentants du personnel rappellent qu'ils siègent dans les organes paritaires et tout particulièrement les CAP pour défendre les intérêts et les droits statutaires de leurs collègues et en conséquence, ils ne s'associeront pas à leur transformation en chambre d'enregistrement de vos décisions. »

Affectation d'un nouvel arrivant et mutation.

Jean Baptiste SOULIER en provenance de la RGF arrive dans le département au 16 novembre 2009. Il a été affecté à la trésorerie de Vorey en remplacement de Ghislaine BARBIER.

Après examen des tableaux de demande de mutation, un seul changement a été proposé celui de Mme LHERMET actuellement en poste au Puy ville qui est mutée à Pradelles au 1^{er} janvier 2010.

Les emplois spécifiques :

Malgré la demande des représentants du personnel de proposer **plusieurs postes** qui seront difficiles à pourvoir en cas de mutation, la direction n'a voulu retenir que le seul poste de Cayres.

Les représentants du personnel : **Marie Jeanne CHAMBLAS, Solange ROUSSET, Claire URIBES, Loïc ROBOTA, Karine VEYSSEYRE.**



BULLETIN D'ADHESION

(à renvoyer à Marceline FIORE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Camille

BASTIDE, HDI du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques.

Fait à _____, la signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu